

Notre ami Alain, l'Administrateur Général des Affaires Maritimes Alain COUDRAY, nous a quittés.



Tout d'abord actif au Seamen's Club de Port de Bouc, il a été un membre fondateur de l'Association Marseillaise des Amis des Marins de Marseille (AMAM). Il a assuré durant quelques années la fonction de trésorier. Il est resté adhérent jusqu'à cette année puisqu'il a demandé à un de ses fils, il y a quelques jours, de nous faire parvenir sa cotisation de 2026. Tant que ses capacités physiques le lui ont permis, il a participé à toutes nos AG et nos Conseils d'Administration.

Le 8 décembre 2001, il a participé à la création de L'Observatoire des Droits des Marins dont la fonction est de réaliser et de soutenir les recherches sur les conditions de vie et d'emploi des marins; d'établir un réseau international francophone d'institutions produisant de telles études. L'Observatoire qui existe toujours a des actions de veille juridique et de propositions pour l'amélioration de la vie des marins.

Toujours soucieux du bien-être et des droits des gens de mer, il a fondé en 1998 la Fédération Nationale des Associations d'Accueil de Marins (FNAAM) qui regroupe dix-huit associations d'accueil de marins de la métropole et une de la Réunion.

Le but de la Fédération est de regrouper, sans porter atteinte à leur autonomie, les différentes associations d'accueil maritime disséminées sur le littoral pour assurer :

- Une meilleure information réciproque entre toutes les associations de manière à échanger les initiatives prises, les obstacles rencontrés, les partenaires découverts, les solutions trouvées face aux multiples problèmes posés par l'accueil du marin.
- Une coordination la plus efficace possible des actions entreprises face aux problèmes tels que ceux posés par les équipages abandonnés à bord des navires saisis pour là aussi profiter de l'expérience acquise par les uns et les autres.
- La représentation et la défense des associations auprès des autorités ayant un pouvoir de décision concernant nos problèmes.
- Le développement d'une coopération internationale avec les associations partageant les mêmes buts.

Alain a participé à l'élaboration de l'amendement à la loi Economie Bleu qui a permis d'obtenir une participation au financement des associations d'accueil par les armateurs, collectée par les ports.

Alain a toujours pensé que l'on ne pouvait pas dissocier l'équipage du navire, il avait conscience que les équipages avaient des contrats longs avec des salaires qui ne leur permettent pas de sortir en ville et qu'il fallait qu'ils trouvent dans les ports français des foyers où ils puissent se détendre et se reposer dans une ambiance conviviale. Le bien-être des gens de mer était une de ses priorités et il a su mettre son passé d'administrateur des Affaires Maritimes au service de la fédération et de l'Observatoire.

Pour nous Alain restera un homme de conviction qui a toujours eu le souci des autres et qui a laissé des institutions qui participent toujours au bien-être des gens de mer.

Merci Alain.

Gérard PELEN

9 mai 2026